



SYNDICAT
DES ÉQUIPEMENTS
DE LA ROUTE

QUELS MOYENS POUR UNE GESTION PLUS EFFICACE DU PATRIMOINE DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE ?

Sondage du Syndicat
des Équipements de la Route

Réalisé en collaboration avec l'IFOP



Mars 2019

► NOTRE DÉMARCHE

La mobilité est aujourd'hui plus que jamais au cœur des débats. Son coût, sa sécurité, les conditions de son accès, l'inégalité entre les territoires, sont autant de sujets qui dictent l'actualité. Dès l'été 2017, Elisabeth Borne annonçait ainsi un coup d'arrêt aux grands projets pour concentrer l'action du Gouvernement sur les enjeux de la mobilité du quotidien.

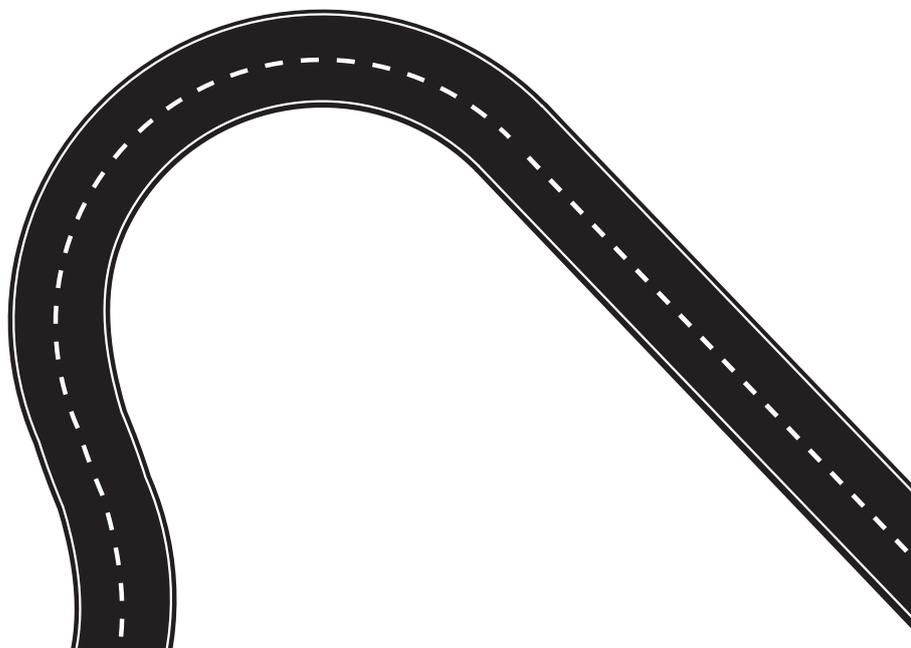
Cette mobilité du quotidien, c'est d'abord à travers la route qu'elle se fait. Pourtant, malgré un projet de loi d'orientation des mobilités en partie axé sur les problématiques routières et l'annonce d'une enveloppe d'un milliard d'euros par an pour la route, les annonces qui ont succédé aux Assises de la Mobilité ont davantage été vécues comme des contraintes que comme des solutions, faisant ainsi le lit du mouvement des Gilets Jaunes.

Depuis plusieurs années, la multiplication des acteurs compétents et les contraintes budgétaires ont complexifié les modes et les capacités de gestion de la route et de ses équipements, de leur simple inventaire à leur entretien. Ces enjeux, dont les entreprises fournisseurs sont les observateurs quotidiens, n'avaient jamais été objectivés.

C'est l'objet de l'étude que le Syndicat des Équipements de la Route (SER) a menée en début d'année 2019, en collaboration avec l'IFOP.

Le SER a ainsi réalisé un état des lieux via un sondage adressé à l'ensemble des départements de France et à un panel représentatif de communes afin d'interroger ces collectivités locales sur leurs connaissances, leurs outils et leurs éventuelles difficultés dans la gestion des équipements de la route dont elles ont la responsabilité. Une dizaine de questions a été adressée à ces collectivités en interrogeant les directeurs généraux des services et/ou les directeurs en charge des questions de la route.

Les résultats seront rendus publics le 11 mars prochain lors d'une conférence de restitution en présence de journalistes, d'élus nationaux et locaux et de représentants des pouvoirs publics.



▶ LES RÉSULTATS

L'étude menée en collaboration avec l'IFOP a permis d'identifier les points forts et les difficultés rencontrées par les collectivités dans leur gestion des équipements de la route. Les personnes interrogées en leur sein étant directement les responsables dédiés, sans surprise, elles sont une majorité à déclarer connaître le patrimoine sous leur responsabilité (95% des conseils départementaux et 81% des communes). Cependant, les questions plus précises portant sur les outils de gestion et de suivi montrent des disparités parfois importantes, et un réel besoin d'accompagnement, notamment pour préparer l'arrivée du véhicule autonome.

▶ LES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE, NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les responsables du patrimoine routier des collectivités territoriales reconnaissent à la quasi-unanimité le rôle que jouent les équipements pour la sécurité routière, notamment lors de conditions de conduite plus difficiles (nuit, conditions météorologiques dégradées...).

93%

des conseils
départementaux

98%

des mairies

Ce lien fait par les gestionnaires entre les équipements de la route et la sécurité routière est d'autant plus intéressant que les données d'accidentalité portent l'attention sur le comportement du conducteur. Ce lien est par ailleurs confirmé par les statistiques de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) qui met en avant l'infrastructure routière comme l'une des causes multiples de l'accidentologie dans 34% des cas.

Vitesse excessive, abus d'alcool, conduite sous stupéfiants, refus de priorité, inattention en conduisant. Plus généralement, ces résultats montrent la nécessité de l'implication des collectivités dans une politique publique historiquement sous la responsabilité de l'État, notamment pour l'entretien des routes du réseau secondaire.

▶ DES BUDGETS NÉANMOINS COMPRESSÉS

Malgré la reconnaissance du gain sociétal important que génère un patrimoine routier performant, et plus spécifiquement ses équipements, les données remontées par le sondage font apparaître **un poste de dépenses relativement faible dans les budgets des collectivités.**

▶▶ **35%** des conseils départementaux reconnaissent l'existence d'un budget fléché vers les équipements de la route entre 0 et 4% dans leur budget global d'entretien de la voirie, et 28% entre 4 et 8%.

▶▶ **50%** des mairies déclarent un budget spécifique entre 0% et 4%, et 17% entre 4 et 8% du budget global de la route.

Si ces données doivent être relativisées (le renouvellement de certains équipements comme la signalisation horizontale type marquage au sol, peut en effet être invisible budgétairement car directement intégré dans le budget alloué à l'entretien des chaussées. À contrario, les équipements de la route peuvent aussi être intégrés au budget général de fonctionnement), elles montrent néanmoins que pour des équipements d'une autre nature, le budget reste particulièrement faible (dispositifs de retenue, protections acoustiques, signalisation verticale, régulation du trafic...).



► DES DISPARITÉS DANS LES MODES DE GESTION DU PATRIMOINE DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Afin d'évaluer la capacité des collectivités à suivre l'évolution et procéder au bon entretien des équipements pour garantir un niveau optimum de performance, le SER les a interrogées sur leurs outils et leurs modes de gestion.

Ainsi, les collectivités sont une majorité à réaliser des inventaires réguliers des équipements sous leur responsabilité :

►► **3/4 des départements déclarent avoir effectué un inventaire il y a moins de 2 ans ou être en train de le faire**

►► **50% des mairies déclarent avoir mené un inventaire il y a plus de 2 ans**

Au-delà de la différence de fréquence de ces inventaires entre communes et départements, les résultats de l'étude montrent par ailleurs que **ces inventaires ne donnent pas lieu systématiquement à une actualisation de leur base de données.**

►► **1/3 des mairies déclarent ne pas actualiser leur base de données suite à un inventaire**

Ainsi, si le patrimoine des équipements de la route est régulièrement inventorié, le répertoire, quand il existe, n'est pas nécessairement à jour.

Cela rend évidemment les procédures de suivi de la conformité des équipements plus aléatoires. Ainsi, au-delà du simple inventaire, le SER a interrogé les collectivités sur la réalisation d'audits du patrimoine des équipements sous leur responsabilité, c'est à dire l'évaluation de la bonne conformité des équipements aux normes en vigueur (détérioration de l'équipement,

conditions d'installation, adéquation aux besoins et confrontations aux objectifs de sécurité routière).

Il ressort de cette étude que le recours à l'audit n'est pas systématique dans les processus de gestion mis en œuvre par les collectivités :

79% des mairies

54% des départements

déclarent ne pas avoir réalisé d'audits sur l'état des équipements routiers de sa collectivité depuis le dernier inventaire

On constate par ailleurs que lorsqu'un audit est réalisé, celui-ci conduit quasi-systématiquement à une procédure de remise en conformité (97% pour les départements et 85% pour les communes). Ainsi, les collectivités réalisent probablement un audit lorsqu'elles se savent en capacité de procéder derrière à une remise à niveau ou un renouvellement des équipements non conformes, ce qui peut avoir pour conséquence à long terme d'alourdir la dette grise.

► UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE L'ARRIVÉE DES MOBILITÉS DU FUTUR

Sans connaissance fine du niveau de conformité des équipements, les collectivités sont une majorité à appeler de leurs vœux une évolution des équipements et de leur performance pour accueillir les véhicules communicants et autonomes.

Mis en perspective avec l'importance que les gestionnaires locaux accordent à la sécurité routière, ce sentiment montre la nécessité d'une anticipation des collectivités dans leur gestion des équipements de la route en vue de préparer sereinement l'arrivée très prochaine des véhicules autonomes sur nos routes.

68% des départements

68% des mairies

considèrent que leurs équipements de la route ne sont pas encore adaptés



► UN MANQUE DE RESSOURCES ET DE NOUVEAUX OUTILS PLÉBISCITÉS

Le respect des normes et des certifications apparaît particulièrement difficile face au manque de ressources financières, humaines et techniques, plus spécifiquement pour les mairies.

59%

des mairies

déclarent ne pas avoir les moyens nécessaires pour surveiller le respect des normes et certifications des équipements dont elles ont la charge

Face à ce sentiment partagé, communes comme départements sont particulièrement demandeurs de nouveaux outils permettant d'optimiser la gestion du patrimoine des équipements de la route. Parmi les nouvelles solutions plébiscitées par les collectivités gestionnaires de la route :

- Une meilleure information sur les équipements eux-mêmes par exemple sur leur durée de vie (72% des conseils départementaux et 85% des mairies)
- Une formation des agents à la gestion du patrimoine routier (87% pour les départements et 94% pour les mairies)
- Un partage d'expériences entre collectivités (respectivement 89 et 87%)



Julien Vick,
Délégué Général
julien.vick@ser.eu.com
06 80 96 77 48

9 rue de Berri
75008 Paris

Retrouvez-nous sur :

  @routepourtous

www.equipements-routiers-et-urbains.com/